



Etudes 2 ans en redoublant + cdi

Par **question68**, le **01/09/2009** à **11:30**

Bonjour,
Je souhaitais avoir des informations sur la naturalisation par décret :
C'est ma quatrième année en France
2005-2006 Master 2 (étudiant)
2006-2007 Master 2 (Officiellement redoublé et diplômé bac+5) (étudiant)
2007-2008 Master spécialisé (bac+6) non accomplie (étudiant)
changement de statut
2008Août-présent ~1 an de CDI en tant qu'ingénieur (salarié) (2ième carte salarié il ya qq jours)
Questions A Concernant conditions de recevabilité
« qui a accompli avec succès 2 années d'études en vue de l'obtention d'un diplôme délivré par une université ou un établissement d'enseignement supérieur français »
1) Pourrais-je bénéficier de la réduction de stage ? Le fait d'avoir redoublé pose-t-il un problème ?
« La durée de résidence habituelle en France est réduite à 2 ans pour l'étranger »
2) Résidence habituelle en France peut être de nature étudiant ? N'ayant travaillé que 1 an je pourrais déposer mon dossier aujourd'hui ?
« La notion de résidence s'entend d'une résidence fixe présentant un caractère stable et permanent coïncidant avec le centre des intérêts matériels et des liens familiaux »
[s]Caractère stable et permanent :
[s]3) a) 3-4 allers-retours au maximum par an dépassant rarement 1 semaine sont beaucoup ?
b) Je suis titulaire du 2ème titre de séjour salarié après 3 titres étudiant. (Je précise bien que j'en suis à ma quatrième année...) rn [s]Le centre intérêts matériels :
[s]4) Pendant mes études, je recevais de l'argent de mes parents, j'ai aussi fait un stage et j'ai aussi reçu des allocations familiales...rn Je n'ai jamais eu de la précarité des ressources. rn Mais les premières années l'origine des ressources n'étaient pas en France. rn Depuis un an, Je travaille en tant qu'ingénieur en informatique (cdi) rémunéré au dessus du SMIC. rn rn Donc pas de précarité et origine des ressources en France. rn De plus, de manière durable, car il n'en est pas question de saturation dans le secteur. rn5) Je suis au tout début de ma 2ième année en tant que salarié, je suis autonome, on peut considérer que j'ai rempli la condition de résidence ? rn [s]Liens familiaux :
[s]6) Je n'ai pas de famille en France, je suis célibataire, mes parents et mon frère habitent au pays d'origine, ça pourrait bloquer?
Merci d'avance:)

Par **anais16**, le **03/09/2009** à **20:23**

Bonjour, votre dossier me semble plutôt bon pour obtenir la nationalité française. Toutes les conditions sont remplies dans votre cas: réduction de stage car étudiant, et surtout maîtrisé salarié depuis plus d'un an, cdi à temps plein et salaire supérieur au smic (compter smic + 1/5 environ) La stabilité des ressources sera appréciée sur la période en tant que salarié donc pas de souci. La famille au pays n'entre pas en considération pour la nationalité. La procédure est très longue alors ne perdez pas trop de temps et soyez patient pour la suite.